

CONVENTION EDUCATEUR - CLUB
SUITE A FORMATION MODULAIRE
SAISON

Nom et adresse du club :

N° affiliation :

Ci-après nommé "LE CLUB"

Et

NOM et Prénom de l'Educateur :

Né le à

Adresse :

E-mail : Téléphone :

Titulaire du module de formation depuis le

Ci-après nommé "L'EDUCATEUR"

Il est convenu ce qui suit

LE CLUB a financé la formation modulaire que L'EDUCATEUR a suivi du au

LE CLUB confie à L'EDUCATEUR les séances d'entraînement et la gestion des matches de l'équipe
Celui-ci devra également, en payant d'exemple, veiller à la bonne tenue des ses joueurs sur et hors du terrain.

L'EDUCATEUR s'engage à gérer l'équipe du CLUB, ou toute autre équipe correspondant au module de formation qu'il a obtenu, et que LE CLUB lui aura confié, **pour la saison en cours** et jusqu'à la fin de la saison suivante à savoir le 30/06/2

Tout manquement à cet engagement pourra faire l'objet de la part du CLUB d'une saisine de la COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS afin de faire valoir ses droits en regard du STATUT DES EDUCATEURS.

Toutefois à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord des deux parties, cette convention pourra prendre fin avant la date du 30/06/2..... Cet accord de rupture sera formalisé sous la forme d'un document établi sur papier libre en 3 exemplaires, daté et signé par LE CLUB et L'EDUCATEUR, et dont 1 exemplaire sera envoyé à la COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS.

Fait à le en 3 exemplaires

Le représentant du CLUB
(NOM Prénom)

L'EDUCATEUR